



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 17 décembre

<cdl\doc\2002\pv-oj-synopsis\cdlcdl-syn53 french.doc

Diffusion restreinte

CDL-SYN (2002) 53

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT

(COMMISSION DE VENISE)

53^e SESSION PLÉNIÈRE
(Venise, 13-14 décembre 2002)

R É S U M É

La Commission :

- a eu des échanges de vues avec l'Ambassadeur Kocel, Représentant Permanent de la Pologne auprès du Conseil de l'Europe, et l'Ambassadeur Aberg, Représentant Permanent de la Suède auprès du Conseil de l'Europe, sur la coopération entre le Comité des Ministres et la Commission de Venise ;
- a eu un échange de vues avec M. Jürgens, Membre de la Commission des Questions juridiques et des Droits de l'Homme, sur la coopération avec l'Assemblée ;
- a eu un échange de vues avec M. Di Stasi, Président de la Chambre des Régions du CPLRE, sur la coopération avec le CPLRE ;
- a entériné l'avis conjoint sur le code électoral révisé de l'Azerbaïdjan ;
- a adopté l'avis sur les propositions d'amendements constitutionnels au Kirghizstan ;
- a adopté l'avis sur la réforme constitutionnelle au Liechtenstein ;
- a entériné les commentaires de MM. Rose et Vollan sur la loi électorale de Moldova et a chargé le Secrétariat de préparer un avis consolidé sur ce sujet qui sera transmis au Secrétaire Général avant le 15 janvier 2003 ;
- a adopté l'avis sur la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme ;
- a entériné les commentaires de M. van Dijk sur la réponse du gouvernement croate à l'avis précédemment adopté par la Commission de Venise sur le projet de loi constitutionnelle sur les droits des minorités nationales en Croatie ;

- a été informée par Mme S. Bagic, de la situation concernant l'adoption de la loi constitutionnelle sur les droits des minorités nationales en Croatie ;
- a eu un échanges de vues avec Mme Baekova, Présidente de la Cour constitutionnelle du Kirghizstan sur la coopération future avec le Kirghizistan ;
- a eu un échange de vues avec M. Igor Luksic, membre du parlement du Monténégro, sur les progrès accomplis dans la rédaction et l'adoption de la Charte constitutionnelle de Serbie et Monténégro, et sur la coopération future entre le Monténégro et la Commission ;
- a accepté la demande, présentée par les autorités ukrainiennes, de coopération dans le domaine des réformes constitutionnelles en Ukraine;
- a été informée des derniers développements constitutionnels dans les pays observateurs et des possibilités de coopération future ;
- a été informée des résultats de la réunion sur le projet de loi sur le système judiciaire de Lettonie ;
- a été tenue informée des derniers développements constitutionnels en Albanie, en Arménie, à Chypre notamment concernant la proposition du Secrétaire Général des Nations Unies, en France ; en Lettonie, au Portugal, en Suisse, en Turquie ;
- a confirmé les dates de sa prochaine session plénière, soit les 14-15 mars 2003.

G. BUQUICCHIO

Distribution:

Membres

Membres associés

Observateurs

Représentants permanents